



## Fiche de données de sécurité

Date d'émission: juillet 2011

FDS 11.07

### 1. Identification de la substance et de la société

Etain chimique, flacon de 0.5 Litre Réf : AR17

Société : **CIF**  
11, rue Charles Michels  
92227 BAGNEUX Cédex  
Tél : 01.45.47.48.00 – Fax 01.4547.16.14  
E-mail : [cif@cif.fr](mailto:cif@cif.fr) – Web : [www.cif.fr](http://www.cif.fr)

### 2. Identification des dangers

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets corrosifs.

Risque d'effet sensibilisant pour la peau. La préparation peut également être irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.

Risque d'effets cancérogènes de troisième catégorie.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

### 3. Composition - Information sur les composants

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
050-018-00-8	53408-94-9	401-640-7	METHANESULFONATE D'ETAIN(II)	C	22 34 43	2.5 <=x%<10

#### Autres substances apportant un danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
607-145-00-4	75-75-2	200-898-6	ACIDE METHANESULFONIQUE	C	34	2.5 <=x%<10
612-082-00-0	62-56-6	200-543-5	THIOUREE	Xn N	40.C3 51/53 63.G3 22	2.5 <= x %< 10

#### Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

#### Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 4. Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

#### En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé; ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.

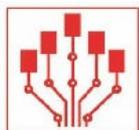
Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

#### En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.



# C.I.F.

## 5. Lutte contre l'incendie

Non concerné.

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

## 6. Dispersion Accidentelle

### Précautions individuelles :

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

### Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### Méthodes de nettoyage :

Neutraliser avec un décontaminant basique, par exemple solution aqueuse de carbonate de sodium, ou autre.

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Si le déversement est important, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'un équipement de protection.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

## 7. Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler de tels produits.

### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

### Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Éviter impérativement le contact du produit avec la peau et les yeux.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

### Équipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

**Stockage :** Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

## 8. Contrôle de l'exposition

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler de tels produits.

### Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99 et Arrêté Français du 30/06/04:

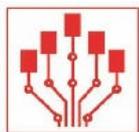
France VME-ppm: VME-ing/m3: VLE-ppm: VLE-mg/m3: Notes: TMP N°:

62-56-6 -

### Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de risque de contact avec les mains utiliser impérativement des gants appropriés.



# C.I.F.

## Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mettre à la disposition du personnel des gants des écrans faciaux et des lunettes de sécurité.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante

## Protection de la peau :

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

## 9 Propriétés physico-chimiques

### Informations générales :

Etat Physique : Liquide Fluide.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : Acide fort.  
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : non précisée.  
Point/intervalle d'ébullition : non précisé  
Intervalle de Point Eclair : non concerné.  
Pression de vapeur : non concerné.  
Densité : > 1  
Densité relative : env. 1,1 g/cm<sup>3</sup>  
Hydrosolubilité : Diluable.

### Autres données :

Point/intervalle de fusion : non précisé  
Température d'auto-inflammation : non précisé.  
Point/intervalle de décomposition : non précisé.

## 10. Stabilité / réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

## 11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des substances contenues apportent conventionnellement des dangers d'effets nocifs irréversibles non létaux après une seule exposition.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir qu'une application sur la peau saine et intacte d'un animal provoque des destructions tissulaires en moins de quatre heures.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir la possibilité, chez certains sujets prédisposés, d'une réaction de sensibilisation en cas de contact cutané.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir des effets cancérogènes de la 3ème catégorie

## 12. Informations écologiques

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

La préparation contient des composés tri-organiques qui constituent un danger pour l'environnement.

### Écotoxicité :

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 13. Elimination

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

### Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.  
Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales:**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

**14. Transport**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

UN3265=LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, NSA

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	(dent.	QL	Dispo.
	8	C3	III	8	80	LQ19	274



IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.		
	8		III	5 L	F-A,S-B	223 274 944		
IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note
	8		III	818	5L	820	60L	A3
	8		III	Y818	1 L	-	-	

**15. Informations réglementaires**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations. A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses). Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

**Classement de la Préparation :**

Corrosif

**Contient du :**

050-018-00-8	METHANESULFONATE D'ETAIN(II)
607-145-00-4	ACIDE METHANESULFONIQUE
612-082-00-0	THIOUREE

**Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:**

R 52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 34	Provoque des brûlures.
R 40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. Réservé aux utilisateurs professionnels.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S 45	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S 60	Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Produit soumis à une limitation d'emploi : voir Directive 76/769/CEE et ses adaptations ultérieures.

Produit interdit à la vente au grand public.

**Dispositions particulières :**

Produit interdit à la vente au grand public (dir. 76/769/CE) - Réservé aux utilisateurs professionnels.

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation) Cette préparation relève d'une nomenclature spécifique.



**Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:** Tableau N° 65 - Lésions eczématifonnes de mécanisme allergique.

Tableau N° 49 - Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.

Surveillance médicale spéciale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour les dérivés halogénés, nitrés et aminés des hydrocarbures et de leurs dérivés

**16. Autres informations.**

Cette préparation ne doit pas être utilisée: - sur les coques de navires d'une longueur hors-tout de 25m. - sur les cages, flotteurs, filets, ainsi que tout appareillage ou équipement utilisé en pisciculture et conchiliculture.

Elle ne doit pas non plus être utilisée sur tout appareillage partiellement ou totalement immergé. L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:**

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.

R 40.C3 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 63.G3 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.